|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2018/1 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale24 novembre 2017FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**

**Groupe de travail en matière de roulement et de freinage**

**Quatre-vingt-sixième session**

Genève, 12-16 février 2018

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

 Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-sixième session[[1]](#footnote-2), [[2]](#footnote-3)

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du 12 février 2018 à 14 h 30 au 16 février 2018 à 12 h 30.

 I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Systèmes actifs de freinage d’urgence.

3. Règlements nos 13, 13-H, 139 et 140 :

a) Système de contrôle de stabilité ;

b) Ensembles modulaires de véhicules ;

c) Précisions ;

d) Questions diverses.

4. Règlement no 55.

5. Freinage des motocycles :

a) Règlement technique mondial no 3 ;

b) Règlement no 78.

6. Règlement no 90.

7. Pneumatiques :

a) Règlement technique mondial no 16 ;

b) Règlement no 30 ;

c) Règlement no 54 ;

d) Règlement no 75 ;

e) Règlement no 106 ;

f) Règlement no 109 ;

g) Règlement no 117 ;

h) Règlement no 141 ;

i) Règlement no 142 ;

j) Dispositions relatives aux pneus neige ;

k) Questions diverses.

8. Systèmes de transport intelligents (STI) :

a) Automatisation des véhicules ;

b) Autres questions.

9. Équipement de direction :

a) Règlement no 79 ;

b) Fonction de direction à commande automatique ;

c) Dispositions relatives aux systèmes complexes de commande électronique.

10. Homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA) :

a) Rapport sur les activités du groupe de travail informel et des sous-groupes IWVTA ;

b) Questions diverses.

11. Échange de vues sur les innovations et les activités nationales pertinentes.

12. Questions diverses :

a) Faits marquants de la session de novembre 2017 du WP.29 ;

b) Règlement no 89 ;

c) Questions diverses.

 II. Annotations et liste des documents

L’ordre du jour annoté sera publié avant la session du GRRF (ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2018/1/Add.1).

1. Les représentants sont priés de remplir le formulaire d’inscription disponible sur le site Web de la CEE (https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=knkooA). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d’autres renseignements utiles sont disponibles à l’adresse http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html. [↑](#footnote-ref-2)
2. Pour des raisons d’économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grrf/grrfage.html). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l’ONUG (bureau C.337 au 3e étage du Palais des Nations). Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le système de diffusion électronique des documents (ODS), à l’adresse : documents.un.org/. [↑](#footnote-ref-3)